

Vie en EMS du résident porteur de BMR/ BHRe*

* Bactéries hautement résistantes émergentes



De quoi parle-t-on ?

Que sont ces bactéries ?

- Les BHRe sont des bactéries multirésistantes aux antibiotiques dont le réservoir est le tube digestif des résidents.
- Les BHRe sont :
 - les entérobactéries productrices de carbapénémases (EPC)
 - les entérocoques (faecium) résistants aux glycopeptides (ERG).

Quelle est la conduite à tenir ?

- On accueille sans réserve le résident
 - S'il revient d'un séjour à l'hôpital
 - S'il arrive pour la première fois dans la structure
- On informe les professionnels de santé
 - Personnels en charge du résident (IDE, AS, AMP, éducateur, médecin, kiné...)
 - Personnels extérieurs à la structure (médecin traitant...)
- On leur rappelle les mesures à respecter :
les précautions standard

En pratique on fait quoi ? -1-

- On continue de bien respecter les précautions standard : **mesures barrières vis-à-vis des micro-organismes pour tous les résidents**
 - **Hygiène des mains** (sans bijou) : vigilance accrue de HDM à l'entrée de la chambre et à la sortie, dès contact avec liquides biologiques
 - Méthode de référence : **friction avec produit hydro-alcoolique**
 - Hygiène des mains **du résident chaque fois que nécessaire**
 - Hygiène des mains des visiteurs

En pratique on fait quoi ? -2-

- On porte **gants** (au moment opportun) et **tablier plastique**



- équipement de protection à usage unique (gants et tablier plastique) à porter un lors de soins souillants, mouillants (toilette, change...)
- cet équipement doit être ôté et jeté **avant** la sortie de la chambre ou du lieu de soins.

En pratique on fait quoi ? -3-

- des déchets
 - déchets souillés sous emballages clos et imperméables.
 - déchets éliminés selon la filière habituelle.(cf Reco SF2H 2009)
- du linge
 - évacuer rapidement le linge vers le lieu d'enlèvement pour nettoyage.



En pratique on fait quoi ? -4-

- On réalise un bionettoyage tous les jours de l'environnement proche du résident
 - la chambre (réserver une chambre seule pour résident BHRe)
 - les sanitaires
 - toutes surfaces fréquemment touchées...
- On utilise du matériel à usage unique ou dédié au résident (thermomètre, bassin, urinal...)
- Si on ne peut pas individualiser le matériel, on le nettoie et désinfecte après chaque utilisation (lève malade, sangle...)



En pratique on fait quoi ? -5-

- On s'assure que le médecin traitant est informé
 - du portage BHRe de son patient
 - de la nécessité d'un usage approprié de l'antibiothérapie
- On ne fait pas de dépistage
- En cas d'hospitalisation on informe l'établissement receveur
- On appelle le CPias pour toute information complémentaire

En conclusion

- En maintenant un respect strict des précautions standard (rappel : pour tous les résidents)
- En informant les professionnels de santé de la structure

On peut accueillir et prendre en charge des résidents porteurs de BHRe et leur offrir une qualité de vie comme à tous les autres résidents.



Accueil d'un résident porteur ou ancien porteur de bactéries hautement résistantes aux antibiotiques émergentes (BHRé) en établissements médico-sociaux (EMS)*

Les BHRé sont des bactéries multirésistantes aux antibiotiques dont le réservoir est le tube digestif des résidents.
Les BHRé sont les entérobactéries productrices de carbapénémases (EPC) et les entérocoques (fécaux) résistants aux glycopeptides (EGC).
Les mesures à observer en EMS pour un résident porteur de BHRé sont le respect strict des précautions standard.
Il n'est pas recommandé de dépister les autres résidents (Réf. Haut Conseil de santé publique. Prévention de la transmission croisée des BHRé. Juillet 2013).
Une aide au rappel des mesures peut vous être apportée par l'Arin.

RAPPEL

Les précautions standard sont à respecter pour tous les résidents quel que soit leur statut



Source du logo : CClin Sud-Est

Vigilance accrue de l'hygiène des mains pour :

- les soignants : Friction des mains avec un produit hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de la chambre *
- les résidents : Chaque fois que nécessaire (avant les repas, les activités, après passage aux toilettes, etc.)

Port de gants

Si risque de contact avec liquides biologiques (selles, urine...)



Lors de soins souillants, mouillants (toilette, change) porter un équipement de protection à usage unique (gants et tablier plastique).
Cet équipement doit être ôté et jeté avant la sortie de la chambre

Soins auprès du résident porteur



Utiliser du matériel à usage unique ou dédié au résident (patient unique) : thermomètre, bassin de lit...



Cérer les déchets souillés sous emballages clos et imperméables.
Éliminer selon la filière de déchets habituelle



Utiliser des lave-bassins ou à défaut des protecteurs de bassins à usage unique, puis désinfecter le bassin avec un détergent-désinfectant. **
Les résidents continents utilisent uniquement les toilettes de leur chambre.



Évacuer rapidement le linge vers le lieu d'enlèvement pour nettoyage.
Conditionner en double emballage, n'est pas indispensable.
En Ehpad si le linge est traité par la famille, le mettre immédiatement dans un sac plastique pour éviter toute manipulation avant un traitement en machine.

* Ehpad, Fam, Mar, etc.

** Cf fiche conduite à tenir pour l'élimination des excréta

Information



Rappeler les précautions standard à tout le personnel y compris les intervenants extérieurs (médecins et infirmiers libéraux, kinésithérapeutes, orthophonistes, personnel intérimaire, personnel de remplacement, ...).



Sur le planning des soins et le dossier du résident : noter le portage BHRé



Recommander aux visiteurs des résidents de réaliser une friction hydro-alcoolique des mains à la sortie de la chambre.

Source du logo : CClin Sud-Est



S'assurer que le médecin traitant est informé du portage BHRé de son patient et de la nécessité d'un usage approprié de l'antibiothérapie



Si transfert d'un résident porteur d'une BHRé en établissement de santé, informer l'établissement d'accueil pour que les mesures adaptées soient appliquées.

Si transfert d'un résident proche d'un résident porteur d'une BHRé (voisin de chambre, même unité...), informer l'établissement d'accueil (l'Arin peut être contactée pour conseil).

Entretien des chambres et des sanitaires...

Réaliser un bionettoyage quotidien de la chambre avec un produit détergent-désinfectant

Insister tout particulièrement sur les surfaces horizontales (adaptables, paillasses, ...), les surfaces fréquemment touchées (poignée de porte, barrière de lit, dispositifs pour appel des soignants, téléphone, ...), les surfaces visiblement souillées et les sanitaires.

Organiser la désinfection des toilettes collectives autant que possible plusieurs fois dans la journée



Traitement habituel automatisé (lave-vaisselle) de la vaisselle sale.
Pas de couverts à usage unique.

Vie en collectivité

Important : Le résident doit bénéficier d'une vie en collectivité habituelle. Le résident doit effectuer (ou être aidé) une friction hydro-alcoolique des mains :

- après chaque passage aux toilettes
- en quittant la chambre
- avant le repas en salle à manger
- avant toute participation aux activités

Source du logo : CClin Sud-Est

